Intervention ergonomique collective

De quoi s'agit-il ?

Pour répondre à des problématiques de santé, de sécurité et d'efficience, **l'ergonome analyse les systèmes de travail** afin d'identifier les contraintes et les ressources qui s'exercent sur les collectifs.

Cette analyse permet de transformer l'existant, de concevoir de nouveaux environnements et d'agir sur l'organisation du travail pour répondre aux besoins des individus.

L'ergonome va utiliser une approche de terrain pour comprendre l'activité et les interactions pour pouvoir les analyser.

Les conclusions de l'intervention sont présentées et discutées autour d'un rapport d'intervention ou d'une synthèse avec les acteurs de l'entreprise.

Les objectifs

- Améliorer les situations de travail
- Agir sur les risques Troubles Musculosquelettiques (TMS) et socio-organisationnels
- Co-construire des pistes d'amélioration avec l'entreprise
- Favoriser l'implication et la participation des acteurs internes
- Accompagner la transformation

Déroulement

- Analyse de la demande et compréhension du contexte, construction d'un plan d'intervention
- Intervention terrain (observation, entretien, groupe de travail, ...)
- Analyse des données et construction d'une synthèse
- Restitution et co-construction de pistes d'amélioration

Qui peut en bénéficier ?
Toutes les entreprises et structures adhérentes au CIHL
Public cible : salarié et employeur

Intervenants :
Ergonome

Durée :
A l'appréciation de l'intervenant(e) dans la limite de 2 jours maximum

Comment en faire la demande ?
Demande de l'entreprise auprès du médecin du travail ou auprès du service prévention : cihl.prevention@cihl45.com